
ENGRAIS PALMIERS 1,5 KG

Liste des documents associés par le fournisseur au code EAN 3561562865874 sur Quick-FDS,
en date du : 2019-11-09

Nom du Produit	Mise-à-jour	Page
ENGRAIS PLANTES FLEURIES	2019-09-09	<u>3</u>
ENGRAIS PALMIERS	2019-09-09	<u>21</u>

ENGRAIS PLANTES FLEURIES

SOGERY500 / SOGERY750

1/17

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

SECTION I : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit	ENGRAIS PLANTES FLEURIES
Code du produit	85849340
Numéro d'AMM	/

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation	Engrais organo-minéral solide NF U 42-001 avec additif agronomique NF U 44-204 Engrais (REACH PC12) NPK 7-4-7 avec MgO (2) et Osiryl® (1,2%) (AMM N°1030003)
--------------------	---

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur	SBM Life Science S.A.S 60, chemin des Mouilles 69130 Ecully France +33 (0)4 37 64 32 00 (pendant les heures de travail uniquement) Email : sds@sbm-company.com
--------------------	--

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

ORFILA INRS Centre Antipoison	01 45 42 59 59
--------------------------------------	----------------

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

ENGRAIS PLANTES FLEURIES

2/17

SOGERY500 / SOGERY750

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

Dangers physiques :

Pas de classification pour les dangers physiques.

Dangers pour la santé :

Pas de classification pour les dangers pour la santé.

Dangers pour l'environnement :

Pas de classification pour les dangers environnementaux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

Pas de composants dangereux devant être listés sur l'étiquette.

Pictogrammes de danger :

Pas de pictogrammes de danger nécessaires.

Mentions d'avertissement : Pas de mentions d'avertissement nécessaires.

Mentions de danger :

Pas de mentions de danger nécessaires.

Conseils de prudence :

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Eviter de respirer les poussières.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P301 + P310	EN CAS d'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTI POISON ou un médecin.

Mentions supplémentaires :

Pas de mentions supplémentaires nécessaires.

Etiquetage supplémentaire :

Pas d'étiquetage supplémentaire nécessaire.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

ENGRAIS PLANTES FLEURIES

SOGERY500 / SOGERY750

3/17

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non concerné.

3.2 Mélanges

Pas de substances apportant un danger au sens du Règlement CLP 1272/2008/CE.

A base de :

- Tourteaux végétaux ;
- Pulpes de fruits ;
- Fumier de moutons ;
- Bourres de laine ;
- Terreux d'écorces compostés ;
- Protéines animales transformées conformes au règlement CE 1069/2009 (poudre de plumes, d'os et de viandes hydrolysées) ;
- Extraits de vinasses de betterave ;
- Carbonate de magnésie ;
- Stimulateur racinaire Osiryl®.

Autres informations

Pas d'autres informations.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.

Inhalation

Sortir la victime au grand air, et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant 15 minutes. Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

ENGRAIS PLANTES FLEURIES

SOGERY500 / SOGERY750

4/17

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

Contact avec la peau	Laver soigneusement à l'eau avec un savon doux. Obtenir des soins médicaux si une irritation ou rougeur persiste. Laver les vêtements avant de les réutiliser.
Ingestion	Appeler un médecin. Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin. Ne rien donner à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Pas d'informations disponibles.
------------------	---------------------------------

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques	Pas d'informations disponibles.
Traitement	Pas d'antidote spécifique connu. Traitement symptomatique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens appropriés	Mousse résistant à l'alcool, dioxyde de carbone (CO ₂), poudre chimique (poudre sèche), eau pulvérisée.
Moyens inappropriés	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange	Dégagement possible de vapeurs de type NH ₃ , SO ₂ . Le produit n'est pas combustible.
---	---

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu	Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet. Appareil respiratoire autonome.
--	--

ENGRAIS PLANTES FLEURIES

SOGERY500 / SOGERY750

5/17

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

Informations supplémentaires

Refroidir les emballages de produit en les aspergeant d'eau. Rester en amont des flammes.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions pour les non-secouristes

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé. Empêcher la formation de nuages de poussières et éviter l'inhalation du produit. Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.

Précautions pour les secouristes

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé. Porter un équipement de protection individuelle adéquat. Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes pour le confinement

Contenir le déversement et récupérer du matériel si c'est possible.

Méthodes de nettoyage

Ramasser le produit en l'humidifiant si nécessaire, pour éviter la formation de poussières et pelleter le produit solide. Puis le recueillir dans un récipient approprié pour élimination. Nettoyer la zone touchée avec de l'eau puis rincer à l'eau pour enlever tout résidu.

Autres conseils

Pas d'autres conseils.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.

ENGRAIS PLANTES FLEURIES

SOGERY500 / SOGERY750

6/17

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Eviter de respirer les poussières. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart de l'humidité. Manipuler à l'abri du vent.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Pas d'informations disponibles.
Mesures d'hygiène	Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Conserver le récipient bien fermé, hors de portée des animaux domestiques. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Stocker dans un endroit frais, sec, bien ventilé et à l'abri de l'humidité.
Précautions pour le stockage en commun	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Matériaux appropriés	Pas d'informations disponibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Engrais organo-minéral solide. Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.
---	---

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange.

ENGRAIS PLANTES FLEURIES

SOGERY500 / SOGERY750

7/17

Date de création : 20/02/2018
 Date de révision : 09/09/2019
 Version : 03 / France

Pour les composants :

Poussières réputées sans effet spécifique VLEP 8 heures = 10 mg/m³ (inhalable)
 VLEP 8 heures = 5 mg/m³ (fractions alvéolaires)

Autres informations :

Pas d'autres informations disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Contrôles techniques appropriés Afin de limiter les risques d'exposition, il convient d'éviter de générer des poussières. Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

Équipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Eviter l'inhalation prolongée de poussières. En cas d'exposition prolongée, il est recommandé de porter un masque conforme à la norme NF EN 149.
Protection des mains	Port de gants appropriés. Se laver soigneusement les zones exposées à l'eau et au savon.
Protection des yeux	Eviter le contact avec les yeux. Pour limiter les risques d'irritation par effet mécanique, il est préférable de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN 166 lors d'une exposition prolongée.
Protection de la peau et du corps	Le port de vêtements de protection standards couvrant entièrement la peau empêchant la pénétration de poussière est recommandé.
Protections thermiques	Pas d'informations disponibles.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles pour la protection de l'environnement Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.

ENGRAIS PLANTES FLEURIES

SOGERY500 / SOGERY750

8/17

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide, miettes.
Couleur	Brun foncé.
Odeur	Spécifique.
Seuil olfactif	Pas d'informations disponibles.
pH	Environ 6.
Point de fusion / point de congélation	> 100°C.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'informations disponibles.
Point éclair	Pas d'informations disponibles.
Taux d'évaporation	Pas d'informations disponibles.
Inflammabilité (solide/gaz)	Pas d'informations disponibles.
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'informations disponibles.
Pression de vapeur	Pas d'informations disponibles.
Densité de vapeur	Pas d'informations disponibles.
Densité relative	0,75-0,80.
Solubilité dans l'eau	Soluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas d'informations disponibles.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'informations disponibles.

ENGRAIS PLANTES FLEURIES

SOGERY500 / SOGERY750

9/17

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

Température de décomposition	> 100°C.
Viscosité dynamique	Pas d'informations disponibles.
Propriétés explosives	Pas d'informations disponibles.
Propriétés comburantes	Pas d'informations disponibles.

9.2 Autres informations

Autres informations	Pas d'autres informations disponibles.
----------------------------	--

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Décomposition thermique	Stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage.
--------------------------------	---

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique	Le mélange est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.
---------------------------	--

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'informations disponibles.
---	---------------------------------

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la formation de poussières. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
----------------------------	--

10.5 Matières incompatibles

Matières incompatibles	Tenir à l'écart des acides forts, des oxydants forts.
-------------------------------	---

ENGRAIS PLANTES FLEURIES

SOGERY500 / SOGERY750

10/17

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux

Formation possible d'oxyde de soufre, de sulfate d'ammoniaque.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par inhalation	Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Irritation / corrosion cutanée	Irritation d'ordre mécanique. Les symptômes peuvent inclure démangeaisons et rougeurs.
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Irritation d'ordre mécanique. Les symptômes peuvent inclure irritations, rougeurs, éraflures de la cornée et larmolements.
Irritation des tissus digestifs	Les symptômes peuvent inclure douleurs, vomissements, sensibilité de l'abdomen, nausées, présence de sang dans les vomissements et dans les selles.
Sensibilisation respiratoire	Les symptômes peuvent inclure une inflammation du nez, de la gorge, de la toux et des éternuements.
Sensibilisation cutanée	Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la cancérogénicité :

Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ENGRAIS PLANTES FLEURIES

SOGERY500 / SOGERY750

11/17

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :

Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction :

Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :

Exposition unique : Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée : Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration :

Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations supplémentaires

Pas d'informations supplémentaires.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les plantes aquatiques	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les abeilles	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les vers de terre	Pas d'informations disponibles.

ENGRAIS PLANTES FLEURIES

SOGERY500 / SOGERY750

12/17

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

Toxicité pour les oiseaux Pas d'informations disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Pas d'informations disponibles.

Koc Pas d'informations disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Pas d'informations disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Pas d'informations disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB Pas d'informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Aucune autre donnée disponible. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Généralités Éviter les écoulements dans l'environnement. Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même. Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

ENGRAIS PLANTES FLEURIES

SOGERY500 / SOGERY750

13/17

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

Produit Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.

Emballages contaminés Réemploi de l'emballage interdit.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non classé pour le transport.

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	Non applicable.
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Danger pour l'environnement	Non applicable.

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU	Non applicable.
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Danger pour l'environnement	Non applicable.

IATA

14.1 Numéro ONU	Non applicable.
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non applicable.

ENGRAIS PLANTES FLEURIES

SOGERY500 / SOGERY750

14/17

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage Non applicable.
14.5 Danger pour l'environnement Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations supplémentaires

Classement ICPE	Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (France) Décret 2014-285 du 3 Mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014) : 2171
Conformité aux annexes REACH	Réglementation (CE) Nr 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et la Restriction des produits chimiques.

Dispositions particulières :

Pas de dispositions particulières.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

ENGRAIS PLANTES FLEURIES

SOGERY500 / SOGERY750

15/17

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte des conseils de prudence (phrases P) mentionnés dans la Section 2 :

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Eviter de respirer les poussières.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P301 + P310	EN CAS d'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTI POISON ou un médecin.

Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Section 2 et 3 :

Pas de mentions de danger mentionnées dans les sections 2 et 3.

Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :

Pas de classes et de catégories de danger mentionnées dans les sections 2 et 3.

Abréviations et acronymes

ADI / DJA	Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ARfD	Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë
ATE/ETA	Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë
BCF	Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
CEbx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale
CErx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale
CLP	Classification, Labelling, Packaging regulation
CIx/ICx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx/LCx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx/LDx	Dose Létale pour X%
DMEL	Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale
DNEL	Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet
DSENO	Dose Sans Effet Observable
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
EN/NE	Norme européenne
EU/UE	Union Européenne

ENGRAIS PLANTES FLEURIES

16/17

SOGERY500 / SOGERY750

Date de création : 20/02/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 03 / France

IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc	Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement
Pow	Coefficient n-octanol / eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
S.A/A.S	Substance Active
STOT	Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC	Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable
UN/NU	Nations Unies

Méthodes utilisées :

La classification du mélange « Engrais Plantes Fleuries » a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

Informations complémentaires :

Pas d'informations complémentaires.

ENGRAIS PLANTES FLEURIES

SOGERY500 / SOGERY750

17/17

Date de création : 20/02/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 03 / France

Objet de la révision :

Il s'agit de la version 03 de ce document qui correspond à une mise à jour.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Informations supplémentaires :

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 830/2015 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

ENGRAIS PALMIERS

SOPALMY15

1/17

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

SECTION I : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit ENGRAIS PALMIERS

Code du produit 85849340

Numéro d'AMM /

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation Engrais organo-minéral solide NF U 42-001 avec additif agronomique NF U 44-204
Engrais (REACH PC12)
NPK 7-4-7 avec MgO (2) et Osiryl® (1,2%) (AMM N°1030003)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur SBM Life Science S.A.S
60, chemin des Mouilles
69130 Ecully
France

+33 (0)4 37 64 32 00 (pendant les heures de travail uniquement)
Email : sds@sbm-company.com

1.4 Numéro de téléphone d'appel d'urgence

ORFILA INRS Centre Antipoison 01 45 42 59 59

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classement conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

ENGRAIS PALMIERS

SOPALMY15

2/17

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

Dangers physiques :

Pas de classification pour les dangers physiques.

Dangers pour la santé :

Pas de classification pour les dangers pour la santé.

Dangers pour l'environnement :

Pas de classification pour les dangers environnementaux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage conformément au Règlement (CE) N°1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, et à ses amendements.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

Pas de composants dangereux devant être listés sur l'étiquette.

Pictogrammes de danger :

Pas de pictogrammes de danger nécessaires.

Mentions d'avertissement : Pas de mentions d'avertissement nécessaires.

Mentions de danger :

Pas de mentions de danger nécessaires.

Conseils de prudence :

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Eviter de respirer les poussières.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P301 + P310	EN CAS d'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTI POISON ou un médecin.

Mentions supplémentaires :

Pas de mentions supplémentaires nécessaires.

Étiquetage supplémentaire :

Pas d'étiquetage supplémentaire nécessaire.

2.3 Autres dangers

Pas d'autres dangers connus.

ENGRAIS PALMIERS
SOPALMY15

3/17

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non concerné.

3.2 Mélanges

Pas de substances apportant un danger au sens du Règlement CLP 1272/2008/CE.

A base de :

- Tourteaux végétaux ;
- Pulpes de fruits ;
- Fumier de moutons ;
- Bourres de laine ;
- Terreux d'écorces compostés ;
- Protéines animales transformées conformes au règlement CE 1069/2009 (poudre de plumes, d'os et de viandes hydrolysées) ;
- Extraits de vinasses de betterave ;
- Carbonate de magnésie ;
- Stimulateur racinaire Osiryl®.

Autres informations

Pas d'autres informations.

SECTION 4 : PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux

Se munir de l'emballage, de l'étiquette ou de la fiche de données de sécurité lorsque vous appelez un numéro d'urgence, un centre antipoison ou un médecin ou si vous allez consulter pour un traitement.

Inhalation

Sortir la victime au grand air, et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

Contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à grande eau en maintenant les paupières écartées pendant 15 minutes. Retirer les lentilles de contact et continuer de rincer. Obtenir des soins médicaux si l'irritation persiste.

ENGRAIS PALMIERS

SOPALMY15

4/17

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

Contact avec la peau Laver soigneusement à l'eau avec un savon doux. Obtenir des soins médicaux si une irritation ou rougeur persiste. Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Ingestion Appeler un médecin. Ne pas faire vomir, sauf en cas d'indication contraire par le médecin. Ne rien donner à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes Pas d'informations disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Risques Pas d'informations disponibles.

Traitement Pas d'antidote spécifique connu. Traitement symptomatique.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens appropriés Mousse résistant à l'alcool, dioxyde de carbone (CO₂), poudre chimique (poudre sèche), eau pulvérisée.

Moyens inappropriés Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Dégagement possible de vapeurs de type NH₃, SO₂.
Le produit n'est pas combustible.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet.
Appareil respiratoire autonome.

ENGRAIS PALMIERS

SOPALMY15

5/17

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

Informations supplémentaires

Refroidir les emballages de produit en les aspergeant d'eau. Rester en amont des flammes.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions pour les non-secouristes

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé. Empêcher la formation de nuages de poussières et éviter l'inhalation du produit. Evacuer la zone dangereuse et respecter les procédures d'urgence.

Précautions pour les secouristes

Veiller à ce que le local soit correctement ventilé. Porter un équipement de protection individuelle adéquat. Isoler la zone dangereuse et refuser l'entrée aux personnes inutiles et non protégées.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter l'écoulement dans les égouts, les fossés, les cours d'eau et le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes pour le confinement

Contenir le déversement et récupérer du matériel si c'est possible.

Méthodes de nettoyage

Ramasser le produit en l'humidifiant si nécessaire, pour éviter la formation de poussières et pelleter le produit solide. Puis le recueillir dans un récipient approprié pour élimination. Nettoyer la zone touchée avec de l'eau puis rincer à l'eau pour enlever tout résidu.

Autres conseils

Pas d'autres conseils.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques

Voir les mesures de protection sous les sections 8 et 13.

ENGRAIS PALMIERS

SOPALMY15

6/17

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

SECTION 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger	Eviter de respirer les poussières. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart de l'humidité. Manipuler à l'abri du vent.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	Pas d'informations disponibles.
Mesures d'hygiène	Après manipulation, bien se laver les mains avant de manger, boire ou fumer. Les vêtements souillés doivent rester sur la zone de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	Conserver le récipient bien fermé, hors de portée des animaux domestiques. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Stocker dans un endroit frais, sec, bien ventilé et à l'abri de l'humidité.
Précautions pour le stockage en commun	Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
Matériaux appropriés	Pas d'informations disponibles.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Engrais organo-minéral solide. Se reporter à l'étiquette et aux conditions d'utilisation.
---	---

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Les valeurs limites d'exposition ne sont pas déterminées pour le mélange.

ENGRAIS PALMIERS

SOPALMY15

7/17

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

Pour les composants :

Poussières réputées sans effet spécifique VLEP 8 heures = 10 mg/m³ (inhalable)
VLEP 8 heures = 5 mg/m³ (fractions alvéolaires)

Autres informations :

Pas d'autres informations disponibles.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Contrôles techniques appropriés Afin de limiter les risques d'exposition, il convient d'éviter de générer des poussières. Les douches oculaires et douches de sécurité doivent être placées à proximité des postes de travail.

Équipement de protection individuelle

Toutes les mesures de protection collective doivent être installées et mises en œuvre avant d'envisager de recourir aux équipements de protection individuelle. Dans le cadre d'une manipulation normale et de l'emploi préconisé, l'utilisateur final doit se référer aux indications de l'étiquette. Dans les autres cas, il est recommandé d'utiliser les protections suivantes.

Protection respiratoire	Eviter l'inhalation prolongée de poussières. En cas d'exposition prolongée, il est recommandé de porter un masque conforme à la norme NF EN 149.
Protection des mains	Port de gants appropriés. Se laver soigneusement les zones exposées à l'eau et au savon.
Protection des yeux	Eviter le contact avec les yeux. Pour limiter les risques d'irritation par effet mécanique, il est préférable de porter des lunettes de sécurité conformes à la norme NF EN 166 lors d'une exposition prolongée.
Protection de la peau et du corps	Le port de vêtements de protection standards couvrant entièrement la peau empêchant la pénétration de poussière est recommandé.
Protections thermiques	Pas d'informations disponibles.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Contrôles pour la protection de l'environnement Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.

ENGRAIS PALMIERS

SOPALMY15

8/17

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Solide, miettes.
Couleur	Brun foncé.
Odeur	Spécifique.
Seuil olfactif	Pas d'informations disponibles.
pH	Environ 6.
Point de fusion / point de congélation	> 100°C.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Pas d'informations disponibles.
Point éclair	Pas d'informations disponibles.
Taux d'évaporation	Pas d'informations disponibles.
Inflammabilité (solide/gaz)	Pas d'informations disponibles.
Limites supérieures / inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Pas d'informations disponibles.
Pression de vapeur	Pas d'informations disponibles.
Densité de vapeur	Pas d'informations disponibles.
Densité relative	0,75-0,80.
Solubilité dans l'eau	Soluble.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas d'informations disponibles.
Température d'auto-inflammabilité	Pas d'informations disponibles.

ENGRAIS PALMIERS

SOPALMY15

9/17

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

Température de décomposition	> 100°C.
Viscosité dynamique	Pas d'informations disponibles.
Propriétés explosives	Pas d'informations disponibles.
Propriétés comburantes	Pas d'informations disponibles.

9.2 Autres informations

Autres informations	Pas d'autres informations disponibles.
----------------------------	--

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité

Décomposition thermique	Stable dans les conditions normales de manipulation et de stockage.
--------------------------------	---

10.2 Stabilité chimique

Stabilité chimique	Le mélange est stable dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.
---------------------------	--

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'informations disponibles.
---	---------------------------------

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter	Eviter la formation de poussières. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.
----------------------------	--

10.5 Matières incompatibles

Matières incompatibles	Tenir à l'écart des acides forts, des oxydants forts.
-------------------------------	---

ENGRAIS PALMIERS
SOPALMY15

10/17

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

10.6 Produits de décomposition dangereux

**Produits de
décomposition
dangereux**

Formation possible d'oxyde de soufre, de sulfate d'ammoniaque.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par inhalation	Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité aiguë par pénétration cutanée	Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Irritation / corrosion cutanée	Irritation d'ordre mécanique. Les symptômes peuvent inclure démangeaisons et rougeurs.
Lésions oculaires graves / irritation oculaire	Irritation d'ordre mécanique. Les symptômes peuvent inclure irritations, rougeurs, éraflures de la cornée et larmolements.
Irritation des tissus digestifs	Les symptômes peuvent inclure douleurs, vomissements, sensibilité de l'abdomen, nausées, présence de sang dans les vomissements et dans les selles.
Sensibilisation respiratoire	Les symptômes peuvent inclure une inflammation du nez, de la gorge, de la toux et des éternuements.
Sensibilisation cutanée	Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la cancérogénicité :

Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

ENGRAIS PALMIERS

SOPALMY15

11/17

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

Evaluation de la mutagénicité sur cellules germinales :

Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Evaluation de la toxicité pour la reproduction :

Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique / exposition répétée) :

Exposition unique : Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Exposition répétée : Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration :

Pas d'informations disponibles. Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations supplémentaires

Pas d'informations supplémentaires.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Toxicité pour les poissons	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les invertébrés aquatiques	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les plantes aquatiques	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les abeilles	Pas d'informations disponibles.
Toxicité pour les vers de terre	Pas d'informations disponibles.

ENGRAIS PALMIERS

SOPALMY15

12/17

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

Toxicité pour les oiseaux Pas d'informations disponibles.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité Pas d'informations disponibles.

Koc Pas d'informations disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation Pas d'informations disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol Pas d'informations disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Évaluation PBT et vPvB Pas d'informations disponibles.

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique supplémentaire Aucune autre donnée disponible. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précautions pour l'environnement lors de l'application du produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Généralités Éviter les écoulements dans l'environnement. Manipuler les emballages non nettoyés comme le produit lui-même. Ne pas mélanger le produit ou l'emballage avec d'autres déchets.

ENGRAIS PALMIERS
SOPALMY15

13/17

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

Produit	Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux.
Emballages contaminés	Réemploi de l'emballage interdit.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non classé pour le transport.

ADR/RID/ADN

14.1 Numéro ONU	Non applicable.
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Danger pour l'environnement	Non applicable.

Cette classification n'est en principe pas valable pour le transport par bateau-citerne sur les voies navigables. Veuillez-vous adresser au fabricant pour plus d'informations.

IMDG

14.1 Numéro ONU	Non applicable.
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non applicable.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage	Non applicable.
14.5 Danger pour l'environnement	Non applicable.

IATA

14.1 Numéro ONU	Non applicable.
14.2 Nom d'expédition des Nations Unies	Non applicable.

ENGRAIS PALMIERS

SOPALMY15

14/17

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

14.3 Classe(s) de danger pour le transport Non applicable.
14.4 Groupe d'emballage Non applicable.
14.5 Danger pour l'environnement Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions particulières à prendre par l'utilisateur.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

SECTION 15 : INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations supplémentaires

Classement ICPE	Nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (France) Décret 2014-285 du 3 Mars 2014 modifiant la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement : ICPE (Circulaire UIC ref. 603 du 3 Février 2014) : 2171
Conformité aux annexes REACH	Réglementation (CE) Nr 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'Enregistrement, l'Evaluation, l'Autorisation et la Restriction des produits chimiques.

Dispositions particulières :

Pas de dispositions particulières.

15.2 Evaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce mélange.

ENGRAIS PALMIERS

SOPALMY15

15/17

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte des conseils de prudence (phrases P) mentionnés dans la Section 2 :

P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P261	Eviter de respirer les poussières.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P301 + P310	EN CAS d'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTI POISON ou un médecin.

Texte des mentions de danger (phrases H) mentionnées dans les Section 2 et 3 :

Pas de mentions de danger mentionnées dans les sections 2 et 3.

Texte des classes et des catégories de danger citées dans les Sections 2 et 3 :

Pas de classes et de catégories de danger mentionnées dans les sections 2 et 3.

Abréviations et acronymes

ADI / DJA	Acceptable Daily Intake / Dose Journalière Acceptable
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieure
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ARfD	Acute Reference Dose / Dose de Référence Aiguë
ATE/ETA	Acute Toxicity Estimate / Estimation de la Toxicité Aiguë
BCF	Bioconcentration Factor / Facteur de bioconcentration
No.-CAS	Numéro d'enregistrement des Chemical Abstracts Services (CAS)
No.-CE	Numéro d'enregistrement CE (Communauté Européenne)
CEx	Concentration d'Effet pour X%
CEbx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la biomasse algale
CErx	Concentration d'une substance produisant X % d'effet sur la croissance algale
CLP	Classification, Labelling, Packaging regulation
CIx/ICx	Concentration d'Inhibition pour X%
CLx/LCx	Concentration Létale pour X%
Conc.	Concentration
DLx/LDx	Dose Létale pour X%
DMEL	Derived Minimal Effect Levels / Dose Dérivée d'Exposition Minimale
DNEL	Derived No Effect Level / Dose Dérivée Sans Effet
DSENO	Dose Sans Effet Observable
EC Number	EINECS and ELINCS Number
EINECS	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS	Inventaire européen des substances chimiques notifiées
EN/NE	Norme européenne
EU/UE	Union Européenne

ENGRAIS PALMIERS

SOPALMY15

16/17

Date de création : 20/02/2018

Date de révision : 09/09/2019

Version : 03 / France

IATA	International Air Transport Association : Réglementation IATA (Association Internationale du Transport Aérien) pour le transport aérien des marchandises dangereuses
IBC	International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk (IBC Code); Recueil international de règles relatives à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac (Recueil IBC)
ICPE	Installations Classées pour la Protection de l'Environnement
IMDG	International Maritime Dangerous Goods : Code maritime international des marchandises dangereuses
Koc	Coefficient d'absorption
LOEC/LOEL	Concentration/Dose minimale avec effet observé
MARPOL	MARPOL : International Convention for the prevention of marine pollution from ships - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
NOEC/NOEL	Concentration/Dose Sans Effet Observé pour la totalité des organismes exposés. NOEC/NOEL en anglais.
N.O.S./N.S.A	Not otherwise specified / Non Spécifié par Ailleurs
OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OSHA	Agence Européenne pour la Sécurité et la Santé au Travail
PBT	Persistent, Bioaccumulative and Toxic substances / Substance persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Predicted No Effect Concentration / Concentration prédite sans effet sur l'environnement
Pow	Coefficient n-octanol / eau
REACH	Enregistrement, Evaluation, Autorisation des substances chimiques
RID	Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
S.A/A.S	Substance Active
STOT	Specific Target Organ Toxicity / Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles
SVHC	Substance of Very High Concern / Substance extrêmement préoccupante
TWA	Valeur limite de moyenne d'exposition
VLEP	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle
vPvB	Very Persistent and Very Bioaccumulative substances / substance très persistante et bioaccumulable
UN/NU	Nations Unies

Méthodes utilisées :

La classification du mélange « Engrais Palmiers » a été définie selon les méthodes décrites dans le Règlement 1272/2008, en ce qui concerne les dangers pour l'environnement, pour la santé.

Informations complémentaires :

Pas d'informations complémentaires.

ENGRAIS PALMIERS
SOPALMY15

17/17

Date de création : 20/02/2018
Date de révision : 09/09/2019
Version : 03 / France

Objet de la révision :

Il s'agit de la version 03 de ce document qui correspond à une mise à jour.

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.
--

Informations supplémentaires :

Les informations données dans la présente fiche de données de sécurité sont conformes aux dispositions des Règlements (CE) no. 1907/2006 et (UE) no. 830/2015 et leurs amendements. Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances et sur les principaux textes législatifs et réglementaires relatifs au produit concerné, à la date indiquée. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité relatives à ce produit et non pas comme une garantie ou une spécification qualité au niveau de ses propriétés. Les informations données satisfont aux dispositions réglementaires communautaires en vigueur. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementaires nationaux en vigueur.

